



**Commentaires du Conseil du patronat du Québec  
présentés à la ministre des Finances du Québec,  
M<sup>me</sup> Monique Jérôme-Forget,  
lors des consultations prébudgétaires provinciales  
2008-2009**

**Conseil du patronat du Québec  
7 février 2008**

**Commentaires du Conseil du patronat du Québec  
présentés à la ministre des Finances du Québec,  
M<sup>me</sup> Monique Jérôme-Forget,  
lors des consultations prébudgétaires provinciales 2008-2009**

**QUESTIONS DE LA CONSULTATION**

- Quels rôles les citoyens, les entreprises et le gouvernement devraient-ils jouer pour accroître la prospérité des Québécois?
- Réduire les écarts de productivité du Québec par rapport à ses voisins et ses partenaires commerciaux devrait-il être une priorité du gouvernement?
- Pour accroître la productivité et stimuler la prospérité, le gouvernement devrait-il favoriser la croissance des investissements privés?
- Si oui, quels moyens devraient être privilégiés?
- L'investissement dans les technologies propres doit-il être soutenu de façon particulière?

**POSITION DU CPQ**

Le rôle du gouvernement dans l'accroissement de la prospérité devrait être la mise en œuvre de politiques favorisant la réussite de tous les secteurs de l'économie par une fiscalité plus compétitive et une réglementation moins contraignante. Le gouvernement crée ainsi un environnement où toutes les entreprises sont incitées à investir et à prendre des risques.

Pour améliorer le niveau de vie des Québécois, réduire les écarts de productivité entre le Québec et ses voisins est une piste prioritaire. Étant donné que les défis démographiques sont et seront plus accentués au Québec, il est urgent d'agir sur ce plan.

Parmi les facteurs qui ont contribué à la faible croissance de la productivité figure notamment le sous-investissement privé dans les machines, le matériel et la technologie. La performance des investissements privés demeure préoccupante pour le Québec malgré quelques progrès récents. L'investissement privé par travailleur au Québec est beaucoup plus faible que la moyenne canadienne, qui est elle-même inférieure à la moyenne de l'OCDE.

La principale solution pour accroître les investissements privés réside dans l'amélioration de notre compétitivité fiscale. Le fardeau fiscal des entreprises étant un facteur important dans la décision des entreprises d'investir ou non et dans le choix de l'endroit où investir, c'est d'abord sur ce plan que le gouvernement du Québec devrait concentrer ses efforts. La réduction du fardeau serait bénéfique pour l'ensemble des secteurs économiques.

## 1. Accélérer l'abolition de la taxe sur le capital

Dans un contexte de ralentissement économique, le gouvernement devrait considérer la possibilité d'abolir la taxe sur le capital dès 2009 plutôt qu'en 2011. Il s'agit d'une mesure conjoncturelle pouvant inciter les entreprises à devancer leurs projets d'investissement et, ainsi, stimuler l'économie au moment où elle en a besoin. Pour les entreprises manufacturières qui investissent, la taxe sur le capital est déjà pratiquement à zéro en raison des crédits d'impôt (crédit de 15 % du montant de l'investissement en matériel de fabrication et transformation annoncé en novembre 2007 pour appuyer le secteur manufacturier). Il faut aussi inciter les entreprises non manufacturières – qui réalisent les trois quarts des investissements en machines et matériel – à profiter du faible taux de change pour investir et se moderniser.

## 2. Un *Plan 10/10* pour l'impôt sur le revenu des sociétés

Le CPQ demande au gouvernement de renoncer à la hausse prévue de l'impôt sur le revenu des sociétés et de ramener à 10 % en 2010 le taux d'impôt sur le revenu. Dans le but de stimuler les investissements privés, le CPQ demandera aussi au gouvernement fédéral de réduire son impôt sur le revenu des sociétés à 10 % d'ici 2012. En unissant leurs efforts, les gouvernements s'assureraient de créer un environnement fiscal parmi les plus compétitifs du monde.

Le CPQ demande au gouvernement de renoncer à la hausse du taux d'imposition des revenus des sociétés principalement pour quatre raisons :

- Tout d'abord, il faut rappeler que l'imposition des sociétés consiste en fait à taxer un processus de production et de création de richesse. Si on veut que les entreprises soient incitées à investir et devenir compétitives, il faut que l'investissement soit rentable.
- Tel que mentionné précédemment, le niveau d'investissement au Québec, et plus particulièrement d'investissement par travailleur, est beaucoup plus faible qu'ailleurs. Le Québec doit donc donner un signal clair que c'est l'endroit où investir en Amérique du Nord, un peu comme l'a fait l'Irlande en Europe.
- Même si l'on peut espérer que nos taux effectifs d'imposition de l'investissement seront avantageux si les autres provinces et pays ne procèdent pas à d'autres réductions, le niveau des taxes québécoises sur la masse salariale est sur le point de devenir un désavantage considérable. En effet, le fardeau relatif de ces taxes dépasse de loin celui des autres provinces et il faut en tenir compte pour avoir un portrait plus juste de la situation. Ces taxes augmentent notamment les coûts d'embauche de travailleurs. Le CPQ milite d'ailleurs pour que ces taxes cessent d'augmenter.
- Le niveau de réglementation au Québec est plus élevé et il nous faut un avantage fiscal plus important pour compenser.

Avec un tel *Plan 10/10*, le Québec s'assurerait d'avoir une avance sur les autres provinces et les autres pays en matière de fiscalité et il pourrait plus facilement attirer les investissements nécessaires à l'amélioration de notre productivité et de notre niveau de vie.

### **3. Amortissement accéléré**

Le dernier budget a amélioré les dispositions relatives à l'amortissement, notamment en appliquant un taux spécial de 50 % (soit un amortissement sur 2 ans) pour les machines et équipements achetés entre mars 2007 et 2009. Il faudrait rendre ce taux permanent afin qu'il reflète davantage la durée de vie économique des équipements et de la machinerie.

### **4. Autres considérations**

#### **Les dépenses publiques et l'équilibre budgétaire**

Le gouvernement s'est engagé lors du dernier budget à limiter l'augmentation des dépenses de programmes. Nous l'encourageons à poursuivre dans cette direction et à s'assurer que la croissance de ces dépenses ne dépasse pas celle du PIB. Malgré le fait que les dépenses au Québec ont augmenté à un rythme plus faible que celui des autres provinces au cours des dernières années, leur poids dans l'économie demeure supérieur (21,3 % contre 18,3 % dans le reste du Canada en 2006). Nous souhaitons aussi réitérer au gouvernement notre appui à la tradition d'équilibre budgétaire qu'il a su maintenir jusqu'à présent.

#### **Comment financer ces mesures fiscales?**

Certains diront que les gouvernements n'ont pas les moyens de réduire le fardeau fiscal des entreprises. Or même si *a priori*, selon une approche comptable et statique, les baisses d'impôt pour les entreprises ont pour effet de réduire les rentrées fiscales, dans les faits elles auront pour effet de les augmenter en stimulant l'investissement privé des entreprises et conséquemment la productivité et l'emploi. En d'autres mots, ces mesures fiscales auront pour effet d'accroître l'assiette fiscale; les produits de l'impôt sur les revenus et de la TVQ augmenteront, finançant les baisses d'impôt initiales. Ce sont là les conséquences dynamiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne plus spécifiquement la taxe sur le capital, le gouvernement fédéral offre une compensation pour les provinces qui éliminent leur taxe sur le capital. Le CPQ avait estimé que cette compensation financerait environ 20 % de la perte de revenu du Québec. De plus, un ensemble de crédits existent, notamment pour le secteur manufacturier, mais disparaîtront avec l'élimination plus rapide de la taxe sur le capital.

#### **Impôts des particuliers**

Afin de rendre le travail plus payant, le gouvernement a réduit considérablement l'impôt des particuliers lors de son dernier budget. Les Québécois ne sont plus les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord, ce qui est une excellente nouvelle. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre dans cette direction dans les budgets à venir.

#### **Infrastructures**

Afin de suivre l'évolution du plan annoncé dans le budget de l'année dernière, nous souhaitons enfin que le budget soit l'occasion de présenter un portrait de l'avancement des investissements en infrastructures.

## Annexe

**Tableau illustrant la proposition du CPQ pour la fiscalité des entreprises (en %)**

		2008	2009	2010	2011
Plan du dernier budget	Taxe sur le capital	0,36	0,24	0,12	0
	Impôt sur le revenu des sociétés	11,4	11,9	11,9	11,9
Proposition CPQ	Taxe sur le capital		0	0	0
	Impôt sur le revenu des sociétés	11,4	11,4	10,0	10,0

### Évaluation du coût de la mesure sur l'impôt sur le revenu des sociétés

Renonciation à la hausse de 0,5 point de pourcentage (coût de rester à 11,4 % plutôt qu'augmenter à 11,9 %)	entre <b>95 et 122 M\$</b> en 2009
Baisse de 1,4 point de pourcentage (coût de passer de 11,4 % à 10 %)	entre <b>265 et 342 M\$</b> en 2010

Calculs réalisés à partir des données des *Statistiques fiscales des sociétés – année d'imposition 2001*, ministère de Finances du Québec, p. 4-25.

Note : La borne inférieure de chaque estimation est basée sur une baisse ne touchant que les impôts sur le revenu des grandes entreprises. Pour la borne supérieure, on suppose que la baisse touche les grandes et les moyennes entreprises.

### Investissement privé non résidentiel par travailleur en 2007 (en \$)

Québec	7 439
Ontario	8 127
Canada	10 981
Alberta	27 427
États-Unis	13 328
OCDE	11 727

Source : R. Barnejee et W. Robson. *Give Canadian Workers the Tools to do the Job*, Institut C.D. Howe, mai 2007.

### Taxes sur la masse salariale prévues pour 2011, selon les principaux paramètres des régimes fiscaux canadiens (en %)

Québec	2,70 à 4,26
Manitoba	2,15 à 4,30
Ontario	1,95
Terre-Neuve-et-Labrador	2,00

Source : Ministère des Finances du Québec, *Plan budgétaire 2007-2008*, tableau G.3